

Par le président :

Q. Où vous êtes-vous procuré ce document ?—R. Je l'ai eu en 1887.

Q. Quand l'avez-vous eu ?—R. Je ne l'ai trouvé que lorsque je suis descendu, la dernière fois.

Par M. Ouimet :

Q. A quelle date, M. McGreevy, la transaction mentionnée dans ce document (Exhibit "J 17") a-t-elle eu lieu ?—R. En mai 1889.

Q. A quoi se rapporte-elle ?—R. On a essayé d'établir, ici, que ce \$1,000 donné pour Ottawa, en 1884-5, était une partie de ces \$6,050 destinées aux terrains du Nord-Ouest. C'étaient des terrains que j'avais achetés de Thomas McGreevy. Nous les avons en société, et j'achetai sa part, après notre querelle, et je donnai un chèque de \$6,050 à M. Chaloner. On a essayé d'établir, la dernière fois que je suis venu ici, comme témoin, que les \$1,000 que j'ai données à Thomas McGreevy, pour Ottawa, étaient une partie de cette somme; mais la transaction a eu lieu trois ans auparavant.

M. ROBERT MCGREEVY, jr., est assermenté et interrogé.

Par M. Geoffrion :

Q. Connaissez-vous M. Herbert Carbray, de Québec ?—R. Je le connais, monsieur.

Q. Étiez-vous à Québec, durant les dernières élections de 1887 ?—R. Oui.

Q. Avez-vous vu M. Carbray, durant cette élection ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous dire au comité, dans quelles circonstances ?

Il est objecté que cette preuve n'est pas importante, et là-dessus, M. Geoffrion retire sa question, et le témoin est congédié.

M. J. ISRAEL TARTE, M. P., est assermenté et interrogé.

Par M. Amyot :

Q. Je veux savoir si ces pièces se rapportant à la cause vous ont été remises par M. Murphy ou M. Robert McGreevy pour un autre but que celui de les soumettre aux ministres et d'essayer d'amener les parties intéressées à un arrangement entre elles ?—R. Si vous voulez parler des premières pièces, je vous dirai qu'elles m'ont été remises pour que je les soumise à Sir John Macdonald.

Q. Dans ce seul but ?—R. Oui.

M. TARTE—Je demande que les lettres et pièces suivantes, produites cet avant-midi, par M. Woods, soient marquées comme exhibits et imprimées avec la preuve, savoir :

(Exhibit "K 17.")

BUREAU DES INGÉNIEURS DU HAVRE,

QUÉBEC, 23 décembre 1886.

MONSIEUR—Vu le décès de M. John Edward Boyd, l'ingénieur en charge, il est nécessaire, pour la direction et l'administration des travaux en marche, ou qui doivent être entrepris, concernant les améliorations du havre, de faire des changements dans le personnel des ingénieurs.

"Après un examen sérieux de la position, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'est pas opportun de remplir l'emploi laissé vacant par la mort de M. Boyd, vu que j'estime que le personnel actuel est assez nombreux, et que ses membres peuvent conduire les travaux, d'une manière convenable.

"En conséquence, je recommande que mon personnel, à l'avenir, sauf nécessité de l'augmenter ou de le diminuer, ou de le congédier au complet, ou de congédier certains de ses membres—soit composé comme suit :

"M. St. George Boswell sera l'ingénieur local, avec un traitement de \$2,500 par année.